

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 26 juin 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, BOUQUET Thierry, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **GRASSET** Éric représenté par Monsieur **LAPORTE** Christian.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur **AMBROISE** Philippe procuration à Monsieur **BOUCHER RÉZÉ** Séverine,
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,
Madame **LARIVIÈRE** Yvette procuration à Monsieur **LABROUE** Cédric,
Madame **LAFOZ** Michèle procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,
Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,
Monsieur **PAILLAS** Lionel procuration à Madame **TALET** Marie-Lou,
Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse procuration à Monsieur **ARONDEL** Jean-Pierre,
Monsieur **SCHMITZ** Jean-Marc procuration à Monsieur **JURQUET** Bernard,
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier.Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie**Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 34
Pouvoir(s) : 9
Votants : 43****N°2025C66SG : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE FUMEL VALLÉE DU LOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-1 ;

Monsieur Didier CAMINADE, Président, explique que dans la perspective du renouvellement général lié aux élections municipales de mars 2026 et conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C66SG-DE

Reçu le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

Collectivités Territoriales, Fumel Vallée du Lot est appelée à se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Fumel Vallée du Lot a appliqué, jusqu'à présent, les règles de droit commun édictées dans l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales pour déterminer le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres.

Aucun accord local n'a été conclu.

Ainsi, compte tenu de la population municipale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la composition du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Fumel	4696	9
Montayral	2667	5
Penne d'Agenais	2495	5
Saint-Sylvestre-sur-Lot	2388	4
Monsempron-Libos	2104	4
Saint-Vite	1187	2
Condezaygues	837	1
Trentels	866	1
Cuzorn	850	1
Tournon d'Agenais	742	1
Saint-Georges	510	1
Saint-Front-sur-Lémance	501	1
Sauveterre-la-Lémance	569	1
Dausse	537	1
Blanquefort-sur-Briolance	517	1
Lacapelle-Biron	399	1
Trémons	404	1
Auradou	419	1
Bourlens	373	1
Frespech	283	1
Cazideroque	246	1
Massoulès	201	1
Anthé	200	1

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C66SG-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Thézac	209	1
Masquières	175	1
Courbiac	108	1
Massels	118	1
TOTAL	24601	50

Total des sièges répartis : 50

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Décide de fixer à 50 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot, selon les modalités de droit commun, répartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Fumel	4696	9
Montayral	2667	5
Penne d'Agenais	2495	5
Saint-Sylvestre-sur-Lot	2388	4
Monsempron-Libos	2104	4
Saint-Vite	1187	2
Condezaygues	837	1
Trentels	866	1
Cuzorn	850	1
Tournon d'Agenais	742	1
Saint-Georges	510	1
Saint-Front-sur-Lémance	501	1
Sauveterre-la-Lémance	569	1
Dausse	537	1
Blanquefort-sur-Briolance	517	1
Lacapelle-Biron	399	1
Trémons	404	1
Auradou	419	1

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C66SG-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Bourlens	373	1
Frespech	283	1
Cazideroque	246	1
Massoulès	201	1
Anthé	200	1
Thézac	209	1
Masquières	175	1
Courbiac	108	1
Massels	118	1
TOTAL	24601	50

2°) – Sollicite Monsieur le Préfet pour constater, par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires ci-dessus ;

3°) – Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1^{er} juillet 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1^{er} juillet 2025
